

Fiche d'expérience N°1 :

Thème de capitalisation choisi	Se préparer au dialogue
Titre de l'étude de cas	La jeunesse dans le dialogue avec le pouvoir public ¹
Sous titre	
Rédacteur de l'expérience	Sidiki kourouma, chercheur doctorant, Université de Kankan
Date de l'écriture	5/03/2013
Chapeau ou résumé de l'expérience	La jeunesse de Kindia autrefois absente dans les instances de prises de décision, se taille désormais une place importante dans les débats sur le développement local de la Préfecture. Ce nouveau positionnement commence par un renforcement de la structure de rattachement de toutes les associations de jeunesse : la CAJEK. Pour engager un réel dialogue avec le pouvoir public, la jeunesse de Kindia pense qu'il fallait nécessairement qu'elle s'implante davantage dans toutes les collectivités de base. Ainsi, les jeunes à tous les niveaux pourront parler d'un même langage. Ce regroupement a permis de dialoguer avec les autorités et même obtenir un financement symbolique pour les actions de jeunesse.
Texte : La Guinée, après son accession à la souveraineté nationale, a été dirigée par un Etat central fort. Il apparaissait comme le seul centre d'impulsion des actions concernant la vie de la nation. Après 26 ans dans cette maille, il a fallu attendre la prise du pouvoir par le CMRN ² en 1984 pour constater le nouveau repositionnement des dirigeants du pays. En 1985, l'Etat à travers le discours programme du président de la république, s'est engagé sur la voie de la libéralisation des initiatives et de promotion de la participation des citoyens dans la gestion de la chose publique. La mise en œuvre de cette volonté politique sera matérialisée par la mise en place du Ministère de la décentralisation notamment la direction nationale de la décentralisation ; du Ministère de la jeunesse et du Ministère de la promotion féminine et de l'enfance. Ils constituent les différents cadres de participation des populations en général et des femmes et des jeunes en particulier. La présente étude de cas vise à présenter et à analyser l'expérience développée par les jeunes de Kindia à travers la CAJEG ³ . Elle est structurée autour des points qui suivent : les bases du dialogue, le processus du dialogue avec	

¹ Pouvoir public, il désigne à la fois les autorités de la déconcentration mais des collectivités locales

² Comité Militaire pour le Redressement National mais dans cet écrit, l'accent a été mis plus sur le pouvoir déconcentré (Prefet et les autres agents).

³ CAJEG : coordination des associations de jeunesse de Guinée

le pouvoir public et enfin les acquis actuels du dialogue avec le pouvoir public.

1. Les bases du dialogue

Le Ministère de la jeunesse qui est créé après les réformes de 1985, doit être plus proche des jeunes à travers leurs associations à la base. Il apparaissait que sur les ruines de l'ancienne JRDA⁴ du parti Etat PDG⁵, les jeunes ne figuraient plus dans des structures qui purent être les répondants de l'action gouvernementale sur le terrain. Malgré la réforme engagée par l'Etat, la question qui se posait était la nature de cette jeunesse. Est-ce une jeunesse comprenant des jeunes qui évoluent isolément dans les différentes familles ? Ou, s'agit-il des jeunes en association qu'elle soit formelle ou non formelles ? A tout point de vue la JRDA du pouvoir révolutionnaire a disparu, il fallait bien que l'Etat trouve un interlocuteur sur le terrain pour ce qui concerne les questions de jeunesse. C'est dans ce contexte que sous l'impulsion du Ministère de la jeunesse, la CAJEG est née et elle constitue le cadre de concertation toutes les associations de jeunesse sur l'ensemble du territoire nationale.

À l'image des préfectures, des CAJEG préfectorales sont installées en Guinée. Pour le cas la CAJEG de Kindia, elle a été l'une des structures les plus dynamiques en Guinée selon les termes même du vice maire de la commune urbaine. La coordination des associations de jeunesse de Guinée devrait constituer la structure par laquelle, l'action gouvernementale devrait passer en direction de jeunesse constituant l'une des couches les plus vulnérables dans le pays. Les CAJEG, aux premières heures de leur mise en place, ont été des structures qui servaient le pouvoir en place dans son combat politique. Par conséquent, elles avaient été

⁴ JRDA : Jeunesse Révolutionnaire Démocratique Africaine, une structure nationale qui regroupait tous les jeunes des villes comme des campagnes et était une partie intégrante des structures de base du parti Etat.

⁵ PDG : Parti Démocratique de Guinée

⁶ Mohamed Kéita (2013), propos recueilli pendant les entretiens de la capitalisation du deuxième axe : participation aux politiques publiques.

⁷ Propos de Sékou Doumboua, délégué de la CAJEG au sein du bureau de l'intercollectivité (2013).

⁸ CPD conseil préfectoral de développement

⁹ EL Hadj Yaya Kéita (2013), propos recueilli lors de l'entretien sur le deuxième axe de la participation aux politiques publiques.

détournées de la mission qui était la leur.

La libéralisation des initiatives envisagée dans le discours programme du 22 décembre 1985 n'est pas restée sans engouement. A partir des années 1990, il aura une prise de conscience chez les jeunes à former des associations mais aussi des structures assez responsables et qui auront des objectifs de développement. L'appui des partenaires au développement notamment les ONG a largement permis le renforcement des capacités institutionnelles des structures de jeunesse. Pour la CAJEG de Kindia, les appuis du partenaire français Guinée 44 sont apparus indispensable dans le renforcement des associations de jeunesse. Au départ, la CAJEG de Kindia n'était pas une coordination qui couvrait toutes les associations de jeunesse de la Préfecture. Elle ne représentait que certaines structures qui se localisaient uniquement dans la commune urbaine. La mise en œuvre du projet « intitulé les collectivités unies au cœur du développement locale de la préfecture de Kindia », a été l'opportunité la plus grande pour la jeunesse de Kindia. Durant les premières étapes du processus de mise en place de l'intercollectivité, les jeunes ne furent intéressés. Il manquait à la coordination des associations de jeunesse de Kindia la formalisation et la représentativité à la base. Donc elle devrait s'atteler à la résolution des problèmes institutionnels internes que de se lancer dans une dynamique globale du territoire où elle n'aurait pas de voix à chapeauter.

Au fil du temps et avec la pression grandissante des jeunes qui se demandaient, quelle était leur place dans l'intercollectivité, les concertations ont commencé à la base entre les jeunes de la commune urbaine et des communes rurales. Car pour le président de la CAJEG de Kindia: « *il fallait bien que les structures de jeunesse soient informées et renforcées à la base pour qu'elle puisse prétendre à une participation dans les activités de l'intercollectivité⁶* ». Cette volonté des jeunes, les conduira à organiser un forum à Kollenté où tous les jeunes de la préfecture ont été conviés. Au cours de ce forum, les jeunes ont procédé à un diagnostic réel de la problématique de la jeunesse au niveau de la préfecture de Kindia. Après cette étape de mise en place et de renforcement des structures de base, les jeunes ont demandé à l'intercollectivité la place qui les reviendrait dans les instances de décision de l'intercollectivité avec la preuve que les jeunes et les femmes constituent les couches les plus nombreuses mais aussi les plus marginalisées de la Préfecture.

2. le processus du dialogue avec le pouvoir public

Le forum organisé à kollenté a été l'occasion pour les jeunes de la préfecture de faire un

diagnostic de sa propre situation dans la préfecture. Parmi les constats révélés, il existait une absence totale des jeunes dans des structures de gestion des affaires de la préfecture. Il apparaissait important pour les jeunes de construire une seule voix pour faciliter le dialogue qu'ils comptent engager avec le pouvoir public. Les conclusions du forum ont conduit à engager un dialogue avec les autres acteurs de l'intercollectivité pour que les associations de jeunes puissent constituer au sein de l'intercollectivité le troisième collège à l'image des collèges des élus et des OP. Le niveau organisationnel des jeunes et le dialogue engagé avec le comité provisoire de l'intercollectivité ont permis aux jeunes d'obtenir des sièges dans le bureau exécutif de l'intercollectivité. La réussite du dialogue au niveau de l'intercollectivité a été aussi une base solide pour les jeunes de poursuivre le dialogue avec le pouvoir public.

Les expériences et les renforcements de capacité donnés par le partenaire Guinée 44 ont permis aux jeunes de Kindia de présenter un état de lieu des conditions de vie des jeunes de la préfecture et le rôle qu'ils doivent jouer désormais dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques publiques. Le forum de Kollenté a donné lieu à un document de plaidoyer que les jeunes ont partagé avec les élus de l'intercollectivité et les représentants des OP. Lors du dernier CPD en 2013, le représentant des jeunes a, au nom des jeunes de la préfecture, posé clairement leurs problèmes. Le plaidoyer a été soutenu par les élus des collectivités qui savent désormais que pour une meilleure participation aux politiques publique, il faudra bien que la jeunesse soit au centre de toutes les décisions concernant le développement de Kindia. Ce plaidoyer soutenu par l'ensemble des acteurs engagés dans le processus a permis une prise en compte des questions de jeunesse. Cette avancée est pour les jeunes un acquis important dans le dialogue engagé comme le note le délégué des jeunes dans l'intercollectivité : *« avant il était difficile de penser que l'administration pouvait accepter le dialogue avec les jeunes. L'intercollectivité a été le moment important pour nous organiser et engager un dialogue avec le pouvoir public. Tout ce que les jeunes ne savaient pas, l'intercollectivité a permis de rendre plus claire »*⁷.

3. les acquis actuels du dialogue avec le pouvoir public.

L'intercollectivité a entraîné une interconnaissance entre les jeunes de la préfecture. La CAJEG de Kindia, dans son processus de renforcement des structures de base, a mobilisé tous les jeunes autour de l'union des jeunes et ce que cette union pourrait représenter comme force pour contrebalancer les décisions publiques. La volonté pour les jeunes d'être des acteurs centraux du développement de la préfecture, a conduit les autorités publiques à

considérer la CAJEG comme un interlocuteur qu'il faudra bien avoir à l'œil chaque fois que la prise de décision concerne l'intérêt collectif. La structure actuelle de l'intercollectivité connaît la participation de la jeunesse. Etant reconnu comme un interlocuteur important pour le dialogue, le CPD⁸ a accordé un financement de cent million de francs guinéens (100.000.000 FG) aux actions de jeunesse. Si pour le président de la CAJEG de Kindia, cet argent est insuffisant pour les actions que les jeunes envisagent mettre en œuvre, il apparaît aussi pour lui un indice important pour comprendre l'influence que les jeunes peuvent exercer sur les décisions publiques. Un autre acquis du processus est l'éveil de conscience d'initiatives chez les jeunes. La mise en œuvre des activités génératrices de revenu par les jeunes notamment la jeunesse de la commune rurale de Molota qui a cultivé des champs de Manioc et patate. Les revenus générés permettent de soutenir les actions de développement de la commune rurale.

Le dialoguer engagé a permis d'ouvrir la voie à d'autres actions de plaidoyer qui s'en poursuivront. Nous pouvons dire que l'intercollectivité a permis aux jeunes d'être présents sur tous les niveaux de prises de décision comme le témoigne le président de l'intercollectivité : *« à nos jours, les jeunes sont devenus de plus en plus important dans notre démarche de l'intercollectivité. Ils sont conviés à toutes les réunions où il est question de prendre une décision dans le cadre du développement de la préfecture. Les ONG intervenant à Kindia, nous les élus et l'administration publique ne font rien actuellement les jeunes »*⁹. Aussi il faut le noter, le plus important dans la dynamique engagée est la mentalité de solidarité qui est née au niveau de la jeunesse. C'est-à-dire le renforcement de l'union comme base fondamentale pour peser dans les prises de décision publiques.

Commentaire

La construction de l'intercollectivité suppose la mobilisation de plusieurs acteurs. Elle avait occulté une entité assez importante et dynamique qui est la jeunesse. Les communes rurales et la commune urbaine, les structures de jeunesse sont nombreuses. Il n'était pas pertinent qu'une construction qu'une construction collective puisse être opérationnelle sans elle. D'où la nécessité au premier comité de pilotage de penser réellement à une participation de la jeunesse.

Actuellement la vie de l'intercollectivité repose sur trois collèges : collège

	jeune, collègue des élus et le collègue des OP. Les jeunes après avoir engagé des dialogues avec le comité provisoire de l'intercollectivité, sont passés à un second niveau de dialogue qui a été celui des autorités publiques. Ils ont obtenu des résultats très indicateurs: les décideurs sont désormais à l'écoute de la jeunesse et pensent au financement de leurs activités.
Source de l'expérience	CAJEK : structure de jeunesse agissant au nom de toutes les associations de jeunesse de Kindia.
Bibliographie et personnes entretenues	DOUMBOUYA Sékou (2013), délégué de la CAJEK au sein du bureau de l'intercollectivité, propos recueilli lors de l'entretien à Kindia, KEITA EL Hadj Yaya (2013), vice maire, président de l'intercollectivité, propos recueilli lors de l'entretien sur le deuxième axe : participation aux politiques publiques KEITA Mohamed (2013), propos recueilli pendant les entretiens de la capitalisation du deuxième axe : participation aux politiques publiques.

Fiche d'expérience N°2

Thème de capitalisation choisi	Etre reconnu comme interlocuteur
Titre de l'étude de cas	La reconnaissance institutionnelle, un gage de la participation aux politiques publiques à Kindia.
Sous titre	La reconnaissance institutionnelle : condition de participation aux politiques publiques
Rédacteur de l'expérience	Sidiki kourouma, chercheur doctorant, Université de Kankan
Date de l'écriture	09/03/2013
Chapeau ou résumé de l'expérience	Le dialogue est pour les acteurs de l'intercollectivité un élément important dans le processus de participation aux politiques publiques. La participation aux politiques publiques se trouve elle-même conditionnée par une reconnaissance en tant qu'interlocuteur. Telle fut la première préoccupation des élus de Kindia au sein de l'intercollectivité. Cette reconnaissance est passée par la mise en place du cadre juridique, élément garant de tout dialogue qui doit être engagé entre les différents acteurs.
Texte En Guinée, le droit administratif reconnaît deux types de personnes publiques : les collectivités territoriales et les Etablissements publics. Sont désignées sous le nom de collectivité territoriale : l'Etat (déconcentration) et les collectivités locales (décentralisation). Les collectivités locales comprennent aussi les communes urbaines et les communes rurales (Kourouma, 2009). Le fonctionnement des collectivités locales est régi par le code des collectivités. Selon les articles 58 et 62 de ce code, les collectivités ont la possibilité de se regrouper pour former des entités plus vastes et plus aptes à répondre au besoin de développement. Dans cette optique, les collectivités locales de Kindia ont entamé cette nouvelle expérience en Guinée. Elles ont acquis au cours de ces dernières années des compétences assez riches. Ces acquis sont des fruits de la collaboration avec les partenaires au développement notamment le partenaire Guinée 44. En 2011, ces collectivités se sont engagées dans un projet très novateur intitulé « les collectivités locales unies au cœur du développement local de la préfecture de Kindia ». Il suppose que les collectivités de Kindia comprenant neuf (9) communes rurales et la commune urbaine, acceptent de mutualiser les moyens. Pour y parvenir, elles veulent dans ce sens, valoriser les prévisions des articles du code des collectivités. Mais tout processus nouveau suppose une maîtrise de tous les tenants et les aboutissants y	

afférents. Les collectivités se sont attelées à la construction de la voix collective qui est passée par un accord d'une grande importance pour les acteurs du territoire. A l'issue de la construction de la voix collective, elle doit servir toutes les collectivités qui l'animent comme le déclare le président de l'intercollectivité : *« l'intercollectivité sera le vrai outil de développement de nos différentes collectivités. Il aura des actions dont la réalisation par une seule commune sera impensable voire impossible¹⁰ »*. Pour qu'elle réponde à cette attente, la reconnaissance est apparue un élément indispensable. C'est pourquoi, depuis le lancement de l'initiative, les acteurs de l'intercollectivité recherchent les voies et moyens pour devenir un interlocuteur potentiel de l'administration publique. Il était dans ces conditions, nécessaire que l'intercollectivité soit reconnue par le pouvoir public. Le présent écrit montre la démarche de la reconnaissance et la place que l'intercollectivité occupe dans le monde de vie et de penser des populations de Kindia.

1. La reconnaissance institutionnelle : nécessité d'être reconnue comme interlocuteur.

Une structure institutionnelle qu'elle soit collective ou privée se reconnaît par son caractère officiel. L'intercollectivité étant une première dans le pays, il est indispensable que les collectivités puissent se munir des documents juridiques. Le processus a commencé par la rédaction d'un statut et d'un règlement intérieur. Ces documents constituent des éléments de base pour que l'autorité de tutelle de l'intercollectivité donne son engagement à reconnaître la structure et accepter les objectifs que la structure se fixe. Avant cette reconnaissance par le pouvoir public (agrément), les acteurs de l'intercollectivité sont allés vers les populations qui constituent la base de l'initiative pour l'expliquer ce qui représente un tel projet de mutualisation des moyens. Il apparaissait important pour certains maires que la nouvelle structure qui se mettait en place, soit largement partagée avec les populations. Cette nécessité de reconnaissance par la base et par le pouvoir public apparaît dans les propos qui suivent : *« Il y a vraiment des indices de reconnaissance. L'intercollectivité a obtenu son agrément et elle a organisé une salutation de la notabilité de Kindia pour partager son existence ; nous avons en programme de rencontrer les autorités préfectorales pour leur expliquer qu'il n'y a aucun conflit de compétences et cette bataille doit se poursuivre jusqu'au niveau national qui nous permettra de mobiliser des fonds du Ministère pour notre intercollectivité.... »*, (A. P. Camara, 2013). Un autre enquêteur poursuit : *« S'agissant des indices de reconnaissance, ils*

¹⁰ El Hadj Yaya Kéita (2013), propos recueillis lors de l'entretien sur le deuxième axe : participation aux politiques publiques.

sont nombreux. Les textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement de l'intercollectivité ont été partagés avec tous les acteurs. L'intercollectivité a introduit une requête pour sa reconnaissance officielle, cet acte est obtenu. L'intercollectivité a déjà projeté sa planification stratégique. Cela permettra de savoir qu'est ce qu'elle pense devenir. Tout cela rentre dans sa reconnaissance par le pouvoir public. La dernière semaine du mois de janvier a connu la planification et l'élaboration du plan stratégique de la commune de Kindia, l'intercollectivité a tenu à ce qu'il soit tenu en compte dans la planification son existence... », (Y.C Diallo, 2013)

La reconnaissance de l'intercollectivité de Kindia à une dimension traditionnelle. L'intercollectivité doit avoir une reconnaissance de l'autorité traditionnelle. C'est pourquoi, elle doit nécessairement s'adosser aux sages de la ville. A titre elle a décidé de passer saluer les sages en leurs présentant la nouvelle structure. La salutation de la notabilité plus qu'un acte symbolique, s'inscrit dans l'enracinement de l'intercollectivité dans son environnement socioculturel. La notabilité est une instance traditionnelle qui dispose d'une force pour influencer le cours des décisions prises par les autorités modernes. Elle peut dans certains cas être d'un apport important pour la marche de l'intercollectivité notamment dans sa collaboration avec le pouvoir public.

La reconnaissance en tant qu'interlocuteur que l'intercollectivité obtient, fait que les autorités publiques associent les acteurs de l'intercollectivité à toutes les actions de planification et de prise de décision. Les responsables du cadre de concertation des OP de Kindia l'ont notifié comme suit : *« Avec nos connaissances et compétences, nous influençons les politiques publiques aujourd'hui. Nous sommes invités à toutes les rencontres où on parle de développement local et nous arrivons à donner notre mot. Nous avons plusieurs exemples de participation aux politiques publiques. En premier lieu, au niveau du projet italien pour la sécurité alimentaire (PISA), nous avons participé à toutes les prises de décision concernant les activités de ce projet. Dans le cadre du CPD, nous y participons. Le fait de participer aux prises décisions apparaît pour nous comme un meilleur moyen de contrôle*

¹¹ CBK :Compagnie des bauxites de Kindia

¹² Mouna fangny : est une structure fédérant plusieurs organisations paysannes intervenant dans le développement communautaire centré sur l'enfant à Kindia et appuyé l'ONG Child Fund, une institution américaine qui intervient dans le développement centré sur l'enfant. Pour la mise en œuvre de ses, elle signe une convention de collaboration avec l'association locale Mouna Fangny.

social. De même, nous avons participé à la concertation relative à la répartition des intrants et nous avons profité pour poser nos problèmes et désormais dans la répartition des intrants, la chambre d'agriculture doit tenir compte de nos avis avant de procéder à la répartition. », (M. Sylla, 2013).

La reconnaissance de l'intercollectivité a évolué à tel point que l'organe d'orientation et de réflexion auprès du Préfet dans les préfectures minières du pays a connu dans ces deux années l'implication des acteurs de l'intercollectivité dans la gestion de celui de Kindia. La participation des élus au sein du CPD a permis aux élus de se construire une nouvelle posture dans la gestion des affaires publiques de la préfecture de Kindia. Au lieu d'être des citoyens qui exécutent des décisions prises par les autorités déconcentrées réunies au sein du CPD, ils deviennent désormais des acteurs à part entière de cet organe de prise de décision et l'animent même comme nous pouvons le lire dans ce passage : *« Dans les années antérieures, ce CPD était dirigé par le Préfet donc du côté il devenait juge et parts. Au regard des gestions parfois déplorables, les élus de l'intercollectivité de Kindia ont procédé par un plaidoyer pour faire évoluer les pratiques administratives. Actuellement le CPD de Kindia est dirigé par un maire et ce sont les maires qui y siègent avec les autres acteurs de la société civile », (Y. C. Diallo, 2013).*

Les acquis de la participation au CPD sont énormes selon les élus de Kindia. Ils commencent par un changement des modes de penser et de faire mais aussi, la façon de gérer le budget alloué par la CBK¹¹. Désormais les élus ont leur mot à dire quant à la gestion de cet argent autrefois géré uniquement par les autorités préfectorales au sein du CPD. Il est arrivé par exemple pour l'exercice 2010 -2011, la CBK a octroyé une subvention de 10.000.000.000 FG à la commune rurale de Mambia au titre de la redevance que cette CR doit bénéficier pour avoir abrité le site des exploitations de CBK. La participation sous le couvert de l'intercollectivité a permis à chaque Commune rurale de l'intercollectivité de bénéficier une part de cet argent au nom du principe de la mutualisation des ressources. L'intercollectivité est entrain de modeler une nouvelle façon de penser le développement local. Mais qu'en est-il réellement ?

2. l'intercollectivité dans le mode de vie et de pensée des populations et des acteurs

Les acteurs des collectivités de Kindia trouvent l'intercollectivité comme une structure plus répondant au besoin du moment. L'intercollectivité apparaît pour les maires comme une

structure sans laquelle il était difficile d'influencer le pouvoir public comme il apparaît dans cette déclaration : *« Les acteurs des communes pensent désormais que l'intercollectivité peut résoudre leurs problèmes. C'est au nom de l'intercollectivité, que la commune de Samaya pose le problème concernant la part qui la revient dans la gestion du barrage de Donkéa. La commune Molota pose le même problème pour le service d'eau potable qui ravitaille la ville de Kindia et pour lequel la commune rurale s'attend normalement à une redevance. De même aussi, la commune de Damakania pose le problème de la gestion des hôtels dont elle la chance d'abriter un nombre important mais qu'elle n'a pas constaté les retombées positives. Si ces communes osent poser ces problèmes actuellement c'est bien grâce à l'union au sein de l'intercollectivité. Ce sont des problèmes qu'elles ne pourraient pas résoudre seules »*, (A.P. Sylla, 2013). L'intercollectivité est aussi pour les élus un organe qui doit réellement répondre aux questions de développement. Les collectivités au sein de cette instance intercommunautaire doivent exercer du lobbying pour assurer le développement de la préfecture comme nous le lisons dans ce passage : *« Les moyens pour influencer le pouvoir public est le lobbying lors des rencontres ou des concertations. Des exemples de lobbying que nous avons fait au sein de l'intercollectivité sont en premier lieu, la participation à la planification des activités de la fédération 'Mouna fangny'¹² en partenariat l'ONG Child Fund''. Dans cette planification, nous avons tout fait pour que le plan prenne en compte les préoccupations de l'intercollectivité. Les maires des communes rurales ont été préparés par l'intercollectivité en second lieu afin que dans la planification au niveau local que les maires puissent se battre pour retenir des actions en faveur de leur commune rurale »*, M. Sylla, 2013). De nos jours, l'intercollectivité suscite assez d'espoir tant chez les élus que chez les populations. Pour les jeunes malgré l'espoir que fonde l'intercollectivité, il faut aller prudemment avec le pouvoir public : *« dans toutes les relations avec le pouvoir public, les acteurs de l'intercollectivité doivent se baser sur les textes pour agir, faire des plaidoyers et même engager le dialogue avec le pouvoir public. Les plaidoyers, les ateliers de réflexion et le niveau d'union font que les jeunes à travers l'intercollectivité sont entendus et écoutés sur toutes les questions qui concernent le développement de la Préfecture. L'intercollectivité entretient le même lien avec le pouvoir public pour pouvoir jouer le rôle que les populations attendent d'elle »*, (M. Kéita, 2013).

Comme il apparaît, l'intercollectivité est devenue une préoccupation de tous. Elus locaux, cadres de la déconcentration et ONG partenaire se donnent les moyens pour promouvoir l'initiative et la doter des bases qui la permettront de fonctionner en absence d'un appui

quelconque. Si les indices d'une reconnaissance en tant qu'interlocuteur existent il est important que les efforts puissent continuer tant au niveau des acteurs du processus pour constater des impacts assez positifs sur la vie des populations. Au-delà, l'intercollectivité peut bien devenir un cadre de promotion du développement local dans la préfecture de Kindia comme le dit souvent son président dans presque tous les entretiens qu'il offre autour de l'intercollectivité : *« nous sommes entrain de mettre les bases de l'intercollectivité. Une fois que ces bases seront solides, elle deviendra un vrai outil de développement »*.

commentaire	La reconnaissance institutionnelle constitue une condition certaine de la participation aux politiques publiques. L'intercollectivité entraine chez les élus des collectivités locales et chez les cadres de la déconcentration des changements importants dans les rapports. Il est évident que le code des collectivités autorise l'union des collectivités au sein des ensembles plus vastes et qui sont disposés à assurer le développement de l'ensemble des territoires en union, il est aussi évident que ces changements ne constituent pas un acquis immédiat. Dans une telle dynamique, il est important que les garanties nécessaires soient réunies pour amener le partenaire à mieux ouvrir la porte du dialogue et de la participation. C'est ce que les acteurs de l'intercollectivité sont entrain de mener actuellement à Kindia.
Source de l'expérience	Les processus de l'intercollectivité de Kindia.
Bibliographie et personnes ressources entretenues	KOUROUMA Sidiki (2009), les collectivités territoriales en Guinée, cours de pratiques administratives, Université de Kankan. KEITA Mohamed(2013), Président de la CAJEG de Kindia, propos recueilli lors de l'entretien à Kindia sur le deuxième axe : participation aux politiques publiques. SYLLA Morlaye (2013), Premier facilitateur du CCOPK, propos recueilli lors de l'entretien à Kindia sur le deuxième axe : participation aux politiques publiques; SYLLA Aboubacar Pastoria (2013), Deuxième facilitateur du CCOPK, propos recueilli lors de l'entretien à Kindia sur le

	deuxième axe : participation aux politiques publiques. DIALLO Chérif Younoussa (2013), Responsable du projet « les collectivités unies au cœur du développement local de la préfecture de Kindia propos recueilli lors de l'entretien sur le deuxième axe : participation aux politiques publiques. KEITA El Hadj Yaya (2013), Président de l'intercollectivité, propos recueilli lors de l'entretien sur le deuxième axe : participation aux politiques publiques.
--	--